

Réglementation concernant Volley Ball pour la Saison 2015/ 2016

1) les horaires : Les heures de convocation des équipes sont marquées sur les programmations. Pour les gymnases marseillais, les équipes doivent se présenter à 19h30. Pour les gymnases hors Marseille, merci de respecter les horaires définies sur les PV.

2) Installation : Le filet doit être monté et démonté par l'équipe recevante. Il est demandé à toutes les équipes de fournir une paire de mire.

3) Feuille de match : **Les feuilles de matchs doivent être fournies par les équipes recevant. C'est l'équipe gagnante qui doit envoyer la feuille de match dans les 48 heures par courrier à l'adresse suivantes :**
FSGT 13
10. Rue Girardin
13007 MARSEILLE

Par fax au 04 91 59 86 11

Par mail : remi@13.fsgt.org

De plus l'équipe gagnante devra envoyer un texto à Rémi précisant les équipes, le score et le nom de l'arbitre.

4) Tenue : Les joueurs doivent avoir une tenue avec un numéro de 1 à 24 (tenue différente pour le libéro). L'arbitre devra signaler sur la feuille de match tout manquement. Des pénalités pourront être prises.

5) Licences : Chaque joueur doit être licencié FSGT. A défaut de licence le jour du match, présenter une pièce d'identité avec photo, ainsi que le certificat médical avec mention apte à la pratique du volley ball en compétition (saison 2015 / 2016).

Nota : Il ne sera pas toléré qu'un joueur ou joueur (ses) participe à un match sans être licenciés.

6) Arbitres : Tout arbitre doit être licencié à la FSGT, et cela avant le 31/12/15 (soit par un club, soit individuel : prix de la licence 32.95€). Si toujours pas licencié au 31/12/15, il ne pourra plus arbitrer de rencontre à compter du 1/1/16.

Les indemnités d'arbitrage passent à 17 euros par équipe présente (à régler avant la rencontre).
Toute association doit présenter un arbitre au moment de l'engagement.

7) Composition des équipes : Pour la saison 2015 / 2016, la compétition se déroulera par équipe de 6 joueurs ou joueuses. Les joueurs (ses) arrivant alors que le sept est commencé ne pourront participer à la rencontre qu'à partir du sept suivant.

Le match pourra débuter alors qu'une équipe n'est pas complète. Cependant le 6^{ème} joueur devra arriver pour jouer le second set sans quoi l'équipe perdra le match par forfait.

Pas de limitation dans le nombre de féminine dans chaque équipe.

L'arbitre devra veiller à l'application du règlement.



Nota : si une expulsion est prononcée ou si il y a blessure d'un joueur (se) de l'équipe et qu'il n'y a pas possibilité de changement, l'équipe qui ne comprendra que 5 joueurs (ses) sera déclaré forfait pour le match.

8) report de match : Dans le cas ou une équipe ne peut pas jouer, le responsable de l'équipe devra prévenir la FSGT au plus tôt et quoi qu'il en soit au moins 48h avant le match sans quoi elle aura match perdu par forfait. Une date pour rejouer devra être trouvée sur les créneaux d'entraînement et donnée à la FSGT dans les 15 jours suivant le match reporté.

Les clubs qui participent au championnat fédéral devront impérativement avertir le comité 13 au 04 91 59 86 14 / 06 60 78 09 64 (Rémi).

9) Gymnase : les clubs ayant un créneau d'entraînement dans un gymnase affecté à la FSGT doivent posséder une attestation 2015/2016 délivrée par le Comité 13 afin de la présenter à l'agent municipal responsable de l'installation.

10) Discipline et sanctions : c'est le capitaine d'équipe qui est responsable de la bonne tenue de ces joueurs (avant, pendant et après le match), en cas de désordre pouvant résulter de l'attitude de ses joueurs et du public envers l'adversaire ou l'arbitre il pourra se voir suspendu ainsi que les licenciés présents le jour de la rencontre. Sur proposition de la commission de discipline une radiation pourra être prononcée pour le restant de la saison.

11) Absence de l'arbitre : En cas d'absence de l'arbitre c'est le club recevant qui doit assurer la rencontre. Il ne pourra prétendre à une indemnisation de la part des 2 équipes présentes. Par contre s'il est mentionné dans les désignations «Club Receiving» un arbitre présent sur le site en possession de sa carte d'arbitre FSGT ou FFVB en cours de validité peut encadrer la rencontre et prétendre à une indemnisation.

12) Assurance : Le responsable de chaque club doit remplir l'attestation sur l'honneur comme quoi il détient ces dits certificats médicaux.

13) Coupe : Pour participer à la Coupe il faut être licencié et cela avant le début de la compétition. Elle se fera sous forme de poule suivit d'une phase finale.
Plus de handicap (toutes les rencontres commencent à 0-0)

14) libéro : Il pourra être différent à chaque set.

15) Rappel : Pour la saison 2015 / 2016 le championnat se jouera sous la forme de TIE BREAK en 3 sets gagnants de 25 points : si égalité à 2 sets partout le 5eme set se jouera en TIE BREAK, mais en 15 points. (Pour les 5 sets il faudra toujours 2 points d'écarts).

ex : 25/23 27/23 - et 15/13 - 16/14 - etc...

Nota : 2 temps morts techniques à 8 et 16 points de 1 minute (obligatoire) pour les 4 premiers sets plus 2 temps morts par équipe à discrétion de 30 secondes pour les 5 sets.